



ARRETE DGA-AT/20221139

REGLEMENTANT PROVISoireMENT LA CIRCULATION ET LE  
STATIONNEMENT A SAINTE MARIE  
LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINTE MARIE

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des  
Départements et des Régions, modifiée ;  
Vu le code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2213-1 et  
suivants ;  
Vu le Code de la Route et notamment son article R411  
Vu le Code de la Voirie Routière et notamment son article L111-1  
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

**CONSIDERANT** que dans le cadre de travaux de tranchée pour déroulage de câble EDF et  
réfection de voirie, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement sur la rue Marie  
Caze à la Convenance à compter du 19 avril jusqu'au 20 mai 2022 de 7 heures 30 à 16 heures ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1** : Pendant les travaux la circulation sera en alternat (signalé par panneau K10 ou  
feux clignotants).

**ARTICLE 2** : Le stationnement des véhicules sera interdit sur le secteur en travaux pendant la  
durée du chantier, la vitesse sera limitée à 30 km/h.

**ARTICLE 3** : Les signalisations nécessaires à l'application de la présente prescription seront à  
la charge de l'Entreprise SRME.

**ARTICLE 4** : Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans  
les formes réglementaires habituelles, seront constatées et poursuivies conformément aux lois.  
Tout stationnement interdit sera considéré comme gênant et sanctionné par l'amende prévue et  
le cas échéant mis en fourrière.

**ARTICLE 5** : Le Directeur Général des Services, les forces de Police et de Gendarmerie, sont  
chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sainte-Marie, le 06/04/2022

Le Maire,

*Thierry FLAHAUT*  
Pour La Maire, par délégation  
L'élú délégué

**Thierry FLAHAUT**



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu  
de la réception en Préfecture, le :  
et de la publication, le : **06 AVR 2022**

DIRECTION GENERALE ADJOINTE – AMENAGEMENT/ TRAVAUX

DIRECTION ETUDES ET PROJETS

☒ 3, Rue de la République - 97438 SAINTE MARIE ☎ 0262 53 19 30 ↑ : 0262 53 19 31